



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Michel BADAIRE
Patricia CORREZE LENEÉ
Philippe MAUBERT

I. Décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés et non soumis à évaluation environnementale :

- Révision du zonage d'assainissement de Céréelles (37) suite à recours gracieux contre la décision de la MRAe du 23 septembre 2016
- Elaboration de la carte communale du Pondy (18)
- Déclarations de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Veigné, Montbazou, Monts, Sorigny, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure de Touraine et Noyant de Touraine dans le cadre de la mise à 2X3 voies de l'A10 entre Poitiers et Veigné (37) (8 dossiers)

Liste des dossiers examinés et soumis à évaluation environnementale :

- Elaboration du PLU de Truyes (37)
- Révision du POS en PLU de Donnery (45)
Pour ce dossier, Michel BADAIRE ne participe pas aux délibérations
- Elaboration de la carte communale de Chéry (18)

II. Avis sur un dossier soumis à évaluation environnementale

Néant

III. Délégation au Président de la MRAe

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CGEDD et à la décision de délégation actée en séance du 25 juillet 2016, il est donné délégation au président de la MRAE pour statuer sur les dossiers de zonage d'assainissement de Sainte Solange (18) et du PLU de Monts (37)

Fait à Orléans, le 2 décembre 2016

Le président de la mission régionale d'autorité
environnementale de Centre- Val de Loire,
président de séance

Étienne LEFEBVRE